

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 15  
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 0

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Date de convocation : 09 décembre 2022

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

### **OBJET : Convention Cinémolette 2022-2025**

Il s'agit de renouveler la convention tripartite entre la commune, Cinémolette et le cinéma le foyer de Bourg-Argental. Jusqu'à présent la convention stipulait que la commune de Saint-Julien-Molin-Molette participait au fonctionnement de l'association Cinémolette à hauteur de 1000 €. Dans cette nouvelle convention, la commune accordera en plus, 500 € au cinéma « le foyer » de Bourg-Argental.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité  
DIT que la subvention accordée à Cinémolette est de 1000,00 €  
DIT que la subvention accordée à Cinéma le Foyer est de 500,00 €  
AUTORISE Mme la maire à signer cette convention.

La maire  
Céline Elie



Le secrétaire de séance  
Nadège Rivoire

